

POUR VOUS ET AVEC VOUS

LE SYNDICAT DES CADRES ET DES NON CADRES

Bonjour,

A retenir, cette semaine :

- Productivité télétravail et Covid
- Absence exceptionnelle lors de congés ou ATT
- Nouveau protocole national sanitaire
- Arrêts pour garde d'enfant du premier confinement

Bonne lecture.

PRODUCTIVITÉ TELETRAVAIL EN PÉRIODE DE COVID



Alors que Covéa manœuvre dans l'ombre pour tenter de réduire les indemnités télétravail de ses salariés, nous apprenons les résultats d'une étude de l'institut Sapiens.

Selon cette dernière, les employés travaillant à distance auraient augmenté leur productivité de 22% lors des périodes de confinement!

Nous vous laissons lire plus de détails <u>dans cet article de RTL du 17 mars</u> 2021.

Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de relever ceci : En 2020, le télétravail aurait permis de sauvegarder entre 216 et 230 milliards d'euros de produit intérieur brut (PIB) !!

Cette étude pointe aussi les risques d'effets négatifs à long terme du télétravail " imposé sur du long terme sans négociation avec les salariés ni suivis suffisants " ce qui n'est jusqu'à maintenant pas le cas Chez Covéa. De plus le gouvernement précise qu'en cette période de pandémie, le télétravail n'est pas une option (voir aussi cet article du Figaro du 15 mars 2021).

De quoi inciter Covéa à cesser ses mesquineries ? A suivre.

La vraie question d'actualité devrait être : comment vont être répartis les bénéfices liés à cet accroissement de productivité au sein de Covéa ?

ABSENCE EXCEPTIONNELLE LORS D'UN CONGE OU ATT

L'article 11.2.4 de l'accord temps de travail précise que " lorsque l'évènement se produit pendant une période où le salarié est déjà absent de l'entreprise, aucun droit supplémentaire ne lui est ouvert".

De ce fait, si vous êtes en congés ou ATT, il ne vous sera pas possible de faire valoir un congés pour évènements familiaux.

MESURE DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET GESTION DE CRISE

Le premier ministre a souhaité rencontrer les partenaires sociaux pour envisager la sortie de crise. Ont notamment été abordés les sujets suivants : les mesures de soutien aux entreprises face à la crise, les primes aux salariés, l'agenda social et la définition d'une méthode pour préparer la levée progressive des restrictions sanitaires dans un contexte toujours plus qu'incertain.



Consulter les analyses de François HOMMERIL, Président confédéral

ARRETS POUR GARDE D'ENFANT DU PREMIER CONFINEMENT



Lors du premier confinement, des salariés étaient en arrêt pour garde d'enfants. Quels sont les impacts pour ces salariés au niveau retenus des JATT ? congés ? intéressement et participation ?

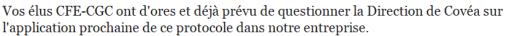
Cela suit le même régime que les arrêts maladie (= impact CP / JATT / participation), à deux exceptions :

- pas de carence CPAM,
- intéressement UES : pas d'impact pour la période du 17 mars au 11 mai 2020 (Cf. article 3.1 de l'accord Intéressement), contrairement à un arrêt maladie.

NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

Nous attendons dans les toutes prochaines heures la publication du nouveau protocole sanitaire dans les entreprises qui doit traiter notamment de la restauration.

En savoir plus dans cet article des Echos du 23 mars 2021





CONSULTATIONS PSYCHOLOGUE



Exceptionnellement, en cette période de Covid, les consultations chez les psychologues vont être prises en charge par les complémentaires santé à hauteur de 60€ par séance.

En savoir plus dans <u>cet article de France Info du 23 mars 2021</u>

A la CFE-CGC, nous ne manquerons pas d'interroger la Direction sur l'impact de cette mesure tant vis à vis des clients que des salariés (notre propre mutuelle).

DES TELETRAVAILLEURS QUI NE S'IMAGINENT PLUS RETOURNER AU BUREAU

Si le télétravail est difficile pour certains, d'autres en revanche y ont pris goût et n'envisagent pas un retour au bureau qu'ils qualifient de difficile.

En savoir plus dans cet article d'Huffington Post du 17 mars 2021

C'est la raison pour laquelle la CFE-CGC, lors des réunions de renégociation de l'accord télétravail ont demandé à la Direction la mise en place du télétravail pour tous ceux qui le souhaitent, sur la base du volontariat. Et ce 3 jours par semaine afin de contenter un maximum de collaborateurs.

CHAIRE NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE NANTERRE



L'université de Nanterre lance une chaire sur l'impact de la production et de l'exploitation des données numériques sur les organisations.

La CFE-CGC, très impliquée dans le numérique et l'intelligence artificielle, est ravie de faire partie des deux organisations syndicales partenaires.

En savoir plus dans <u>cet article</u> de la CFE-CGC du 17 mars 2021





RETROUYEZ NOUS SUR TWITTER et FACEBOOK



Accessible même si vous n'êtes pas abonné